

Au conseil intercommunal de l'ASPIC

Préavis No. 04/2026 Dépense imprévue aux comptes 2025 Remplacement de la machine à café de la cafétéria La Vague

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. Introduction

L'ASPIC exploite la cafétéria La Vague depuis l'ouverture de la piscine en 2021 et accueille à satisfaction les usagers en leur servant boissons, cafés et petite restauration.

2. Nécessité de l'achat

En début d'année 2025, la machine à café en place depuis l'ouverture a commencé à montrer des signes de fatigue nécessitant des entretiens plus réguliers. Il s'avère également que cette machine ne permettait pas de proposer à la clientèle toutes les formes de café souhaitées et que la rapidité d'exécution en cas de forte affluence n'était pas satisfaisante.

La machine n'étant plus sous garantie et les frais d'entretien devenant conséquents, le Comité de Direction a pris la décision de remplacer la machine à café actuelle par une autre machine professionnelle, considérant que le montant à engager était dans sa délégation de compétences.

3. Incidence financière

Le coût de remplacement de la machine n'était pas prévu au budget 2025 et le Comité tient à souligner que pour des machines professionnelles et les accessoires ad hoc pour servir des cafés de qualité, le prix est généralement conséquent. Après plusieurs demandes de devis, le Comité a choisi de privilégier la marque Franke, dont la réputation n'est plus à démontrer et de passer par notre fournisseur de café local pour la commande.

Le coût d'achat de la machine et des accessoires s'est élevé à CHF 22'744.25 TTC et nous avons pu bénéficier d'un rabais de CHF 1'000.- sous la forme d'une contreprestation en nature par la livraison de café.

L'ancienne machine a également pu être revendue à la commune de Penthaz pour un montant de CHF 5'000.-. Cette revente ayant été effectuée en 2026, elle n'apparaît donc pas dans les comptes 2025.

Le Comité avait initialement passé cette dépense en charge dans les comptes 2025. Toutefois, sur demande du réviseur des comptes et comme l'autorisent les nouvelles normes comptables MCH », il a été décidé d'activer cette dépense au bilan et de l'amortir sur 5 ans. Le premier amortissement a eu lieu en 2025 pour un montant de CHF 4'208.01 au compte 350.3300.06.

La nouvelle machine donne entière satisfaction tant aux collaborateurs de la cafétéria qu'aux clients qui apprécient la qualité des cafés.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC,

- vu le préavis intercommunal No 04/2026 - Dépense imprévue aux comptes 2025 - Remplacement de la machine à café de la cafétéria La Vague
- oui le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter la dépense imprévue de CHF 22'744.25 TTC aux comptes 2025.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Association intercommunale de la piscine des Chavannes


Le Président
Frédéric Rossi




La Secrétaire
Nadia Pisani Ben Nsir

Adopté en séance CODIR: 06.03.2026

Responsables : FRO et AEM